



Association  
Loi 1901

# GARANTIES 2012

	PRIMO	ECO	BUDGET	MEDIUM	CONFORT	PRESTIGE	ELITE
<b>HOSPITALISATION</b>							
Frais de séjour	100 %	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Intervention chirurgicale et médicale	100 %	100 %	150 %	150 %	200 %	400 %	400 %
Chambre particulière conventionnée (hospitalisation et maternité)	-	50 € / jour	60 € / jour	65 € / jour	70 € / jour	100 € / jour	100 € / jour
Lit accompagnant	-	35 € / jour	35 € / jour	35 € / jour	35 € / jour	35 € / jour	35 € / jour
- Enfant de moins de 16 ans 60 jours max	-	20 € / jour	20 € / jour	20 € / jour	20 € / jour	20 € / jour	20 € / jour
- Adulte 15 jours max	-						
<b>SECTEUR NON - CONVENTIONNÉ</b>							
Frais de séjour et intervention chirurgicale et médicale	-	100 %	150 %	150 %	200 %	200 %	300 %
Forfait hospitalier	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière non-conventionnée	-	-	35 € / jour	35 € / jour	35 € / jour	35 € / jour	50 € / jour
<b>MEDECINE COURANTE</b>							
Consultations, visites, radios, infirmières, analyses, petits appareillages (limités à 1 000 € /an pour les consultations neuro-psychiatriques)	100 %	100 %	125 %	150 %	150 %	200 %	300 %
Transport de malade	100 %	100 %	125 %	150 %	150 %	200 %	300 %
Médecine douce (1)	-	-	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €
Vaccin non remboursé / homéopathie	-	20 € / an	50 € / an	50 € / an	100 € / an	100 € / an	100 € / an
<b>PHARMACIE</b>							
Vignettes blanches	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Vignettes oranges et bleues	-	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>DENTAIRE</b>							
Acte / soin	100 %	100 %	125 %	150 %	225 %	300 %	400 %
Chirurgie / prothèse remboursée	-	100 %	125 %	150 %	225 %	300 %	400 %
Bonus 2 <sup>e</sup> année : + 25 %	-	-	150 %	175 %	250 %	325 %	425 %
Bonus 3 <sup>e</sup> année : + 50 %	-	-	175 %	200 %	275 %	350 %	450 %
Plafond	-	Sans plafond	Sans plafond	Sans plafond	Sans plafond	Maxi 765€ 1 <sup>er</sup> année 1 220 € 2 <sup>e</sup> année 2 440 € 3 <sup>e</sup> année	Maxi 765€ 1 <sup>er</sup> année 1 220 € 2 <sup>e</sup> année 2 440 € 3 <sup>e</sup> année
Forfait implant, dentaire non remboursé, parodontologie, orthodontie non - remboursé	-	-	115 €	130 €	200 €	250 €	300 €
<b>OPTIQUE</b>							
Verres + montures	100 %	100 %	125 %	150 %	200 %	300 %	400 %
Lentilles remboursées ou non	-	100 %	125 %	150 %	200 %	300 %	400 %
Forfait global dont opération de la myopie	-	-	150 €	180 €	220 €	260 €	320 €
Forfait + bonus : en cas de non - utilisation du forfait l'année précédente (2)	-	-	180 € 2 <sup>e</sup> année 210 € 3 <sup>e</sup> année 240 € 4 <sup>e</sup> année	216 € 2 <sup>e</sup> année 252 € 3 <sup>e</sup> année 288 € 4 <sup>e</sup> année	264 € 2 <sup>e</sup> année 308 € 3 <sup>e</sup> année 352 € 4 <sup>e</sup> année	325 € 2 <sup>e</sup> année 390 € 3 <sup>e</sup> année 455 € 4 <sup>e</sup> année	400 € 2 <sup>e</sup> année 480 € 3 <sup>e</sup> année 560 € 4 <sup>e</sup> année
<b>PRESTATIONS DIVERSES</b>							
Forfait naissance / adoption par enfant par foyer	-	-	145 €	175 €	195 €	205 €	215 €
Prothèse orthopédique	100 %	100 %	125 %	150 %	150 %	200 %	300 %
Prothèse auditive	100 %	100 %	125 % + 100 €	150 % + 100 €	150 % + 200 €	200 % + 260 €	300 % + 340 €
Prothèse capillaire	-	-	50 €	50 €	100 €	100 €	100 €
Cure thermale	100 %	100 %	100 % + 135 €	100 % + 135 €	150 % + 185 €	200 % + 275 €	300 % + 345 €
Allocation obsèque (jusqu'à 65 ans)	-	-	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

(1) Limité à 4 consultations par an (ostéopathe, ethnopathe, pédicure, podologue, chiropracteur, acupuncteur, diététicien, non pris en charge par le régime de base).

(2) Dépt. de la Réunion / Mayotte : justificatif RAM - GAMEX à fournir.

## Prestations

Exprimées en pourcentage des tarifs de convention et/ou base de remboursement (en secteur non-conventionné) sous déduction de remboursement du régime obligatoire dans la limite des frais réels.

## Aucun questionnaire médical

## Limitation hospitalisation

Aucune limitation en cas d'accident.

L'hospitalisation suite à maladie est plafonnée à l'option médium les 3 premiers mois.

Délais d'attente : Abrogation si reprise à concurrence selon garanties antérieures : 6 mois pour les prothèses dentaires, 10 mois pour le forfait naissance/adoption.